

# **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

**AU 30 juin 2015**

**Fountain SA**  
**Société anonyme**  
**Avenue de l'Artisanat 17 - 1420 Braine-l'Alleud**  
**Registre des personnes morales Nivelles**  
TVA: BE 0412.124.393

## **Rapport de Gestion intermédiaire consolidé du Conseil d'Administration relatif aux informations financières semestrielles arrêtées au 30 juin 2015**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion intermédiaire consolidé du Groupe pour le premier semestre de l'exercice 2015, ainsi que les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2015.

La présentation des résultats respecte les modes de comptabilisation et les critères d'évaluation prévus par les normes IAS / IFRS. Ces comptes consolidés semestriels sont établis sur base de principes comptables de continuité.

### **• Comité d'Audit & Corporate Governance**

Le comité d'audit est composé de personnes compétentes en matière de gestion financière, de comptabilité et d'audit interne en la personne de Dimitri Duffeleer représentant Dimitri Duffeleer sprl, et de droit des sociétés et de corporate governance en la personne d'Anne-Sophie Pijcke, représentante d'OL2EF.

Anne Sophie Pijcke est licenciée en droit de l'Université Catholique de Louvain et licenciée en droit fiscal de l'Université Libre de Bruxelles, Directeur juridique d'Euronext Bruxelles, administrateur de l'Institut des Juristes d'Entreprises et de l'Association Européenne du droit bancaire et financier.

Dimitri DUFFELEER est le représentant de la société Dimitri Duffeleer sprl. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil architecte de l'Université Catholique de Leuven 1994 et a suivi différents programmes post-universitaires de gestion. Il a créé sa société de gestion d'investissement At Infinitum s.a. en 1998 et a été co-fondateur du fonds d'investissement QuaeroQ cbva dont il est le Directeur Général. Dans le cadre du fonds QuaeroQ, At Infinitum s.a. est administrateur de différentes sociétés cotées (Realdolmen s.a., Fountain s.a., Connect s.a., Generix s.a.) et membres de différents comités. Dimitri Duffeleer a été le représentant de At Infinitum, Administrateur de Fountain jusqu'au 17 septembre 2014, date à laquelle At Infinitum a démissionné de son mandat et la société Dimitri Duffeleer sprl a été nommée Administrateur de Fountain.

La société Dimitri Duffeleer sprl, représentée par Dimitri Duffeleer, a remis sa démission de son mandat pour raison de santé avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015. En conséquence, le Conseil d'Administration a désigné la Sogepa s.a., représentée par Isabelle Devos, Administrateur, comme membre du Comité d'Audit. Madame Isabelle Devos est diplômée en Administration des Affaires ainsi qu'en Cambisme et Finance internationale ; elle est Conseillère et Analyste de financement d'entreprises à la Sogepa et, en tant que représentante de la Sogepa, administratrices de plusieurs sociétés, cotées ou non.

- **Déclaration**

La société Maracuya, représentée par Monsieur Christian Van Besien, Président, la société Beckers Consulting sprl, Administrateur et CEO, représentée par Mr. Eugeen Beckers, et Mr. Eric Dienst, C.F.O., attestent, conformément à l'article 12 de l'AR du 14 novembre 2007, à leur connaissance, que les états financiers consolidés, établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » (IFRS), respectent les modes de comptabilisation et les critères d'évaluation prévus par les normes IAS / IFRS et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Fountain S.A. et des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.

Ils attestent également le fait que, à leur connaissance, le rapport de gestion contient un exposé fidèle des informations exigées par les obligations légales des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé dont notamment celles relatives à l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

- **Résultats du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2014**

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2015 s'élève à 15,9 M€, en baisse de 0,3 M€ soit une décroissance de 1,7 % par rapport à fin juin 2014 et ce malgré une augmentation des prix de vente estimée à 3% en janvier 2015. Cette diminution est due pour l'essentiel à un niveau d'attrition important sur les clients à faible chiffre d'affaires, principalement sur les gammes cartouches et capsules, ainsi qu'à une diminution des ventes à nos distributeurs indépendants. Les nouveaux contrats signés avec les clients par les équipes commerciales n'ont pas encore permis d'inverser cette tendance. De nouvelles offres de produits et machines ainsi qu'un nouveau webshop devraient permettre de dynamiser le chiffre d'affaires dans les prochains mois.

Le cash-flow récurrent d'exploitation (REBITDA) du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2015 est de 1.520 K€ soit 9,6 % du chiffre d'affaires, à comparer au REBITDA de 457 K€, soit 2,8 % du C.A. au 1<sup>er</sup> semestre 2014.

Ce cash-flow récurrent d'exploitation est déterminé avant produits relatifs aux exercices antérieurs, charges de restructuration des dettes financières, amortissements, provisions, charges de la dette, impôts et charges non récurrentes, mais après réductions de valeur sur actifs courants.

L'évolution nettement positive du cash-flow d'exploitation récurrent résulte principalement de la réduction des coûts opérationnels.

Le résultat opérationnel au 30 juin 2015 est de -266 K€ contre -12.668,8 K€ au 30 juin 2014. Le résultat opérationnel est impacté négativement par des charges non récurrentes de 267,8 K€ (cf. supra). Le résultat opérationnel récurrent s'élève à 47 KEUR.

Le résultat net consolidé à fin juin 2015 est de -421 K€ contre -13.667 K€ au 30 juin 2014.

La dette nette consolidée au 30 juin 2015 s'élève à 9.671 K€ contre 10.855 K€ au 31 décembre 2014 et 11.050 K€ au 30 juin 2014.

Le besoin en fonds de roulement a évolué de manière contrastée.

Du fait de la saisonnalité les créances commerciales sont stables par rapport au 31 décembre 2014 même si, à l'intérieur de celles-ci, les créances commerciales échues sont en nette réduction du fait du travail de recouvrement des factures impayées

Les stocks ont encore été réduits par centralisation et optimisation des niveaux de stocks dans tous les magasins

A contrario, les dettes commerciales ont continué à diminuer suite notamment à la réduction du crédit fournisseurs et ce malgré les évolutions positives de la rentabilité au second semestre 2014 et premier semestre 2015. Cette réduction du crédit fournisseurs a généré une consommation de trésorerie et une pression accrue sur cette dernière.

Pour réduire la pression sur la trésorerie résultant notamment de la baisse du crédit fournisseurs, un accord de financement est intervenu au 30 juin 2015 entre l'actionnaire de référence QuaeroQ cvba, les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, la Sogepa (Région Wallonne) et Fountain. Cet accord porte sur les éléments suivants :

- l'échelonnement de l'échéance des banques de 312 KEUR de juin 2015 en 12 mensualités courant de juillet 2015 à juin 2016,
- un report de l'échéance de remboursements bancaires de 312 K€ de septembre 2015 à juin 2019,
- l'échelonnement de l'échéance de la Sogepa (Région Wallonne) 83 KEUR de juin 2015 en 12 mensualités courant de juillet 2015 à juin 2016
- le report de l'échéance de remboursement à la Sogepa de 83 K€ au 30 septembre 2015 à juin 2019
- le financement par la Sogepa de la poursuite sur 6 mois complémentaires de la mission d'un interim manager
- un prêt de QuaeroQ s.a. de 300 K€, dont 150 K€ remboursable au 30 juin 2016 et 150 K€ remboursable au 30 juin 2019

#### • Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation appliquées au 30 juin 2015 sont identiques à celles adoptées fin décembre 2014 et tiennent compte de l'évolution des IFRS en 2015.

Les dettes fournisseurs échues à plus de 60 jours ont été reclassées en dette financière à court terme. Les dettes fiscales et sociales échues sont également reclassées en dette financière

court terme. L'application de ce retraitement sur les états de la situation financière et des flux de trésorerie représente une augmentation des dettes financières de 975 k€ en juin 2015 et de 534 k€ en juin 2014.

En janvier 2015, un accord de collaboration a été convenu entre la filiale de distribution Fountain France s.a.s. et la société française de financement Locam s.a.s., filiale du groupe bancaire Crédit Agricole, par lequel Fountain vend à Locam les distributeurs de boissons donnés par cette dernière en location simple aux clients de Fountain. La société Locam devient ainsi pleinement propriétaire de la machine de distribution et elle assume seule le risque de défaillance du client sans recours possible auprès de Fountain France s.a.s.. En conséquence, ces opérations sont traitées comme de simples ventes de machines. Le revenu et le coût de la vente sont reconnus à la date de facturation consécutive à l'installation de la machine chez le client final.

Le Groupe teste annuellement si les actifs des différentes unités génératrices de trésorerie qui le composent doivent être dépréciés. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette de l'immobilisation est supérieure à sa valeur économique, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge d'impairment sur la période. Pour l'établissement d'états financiers consolidés intermédiaires, ces tests sont également effectués en cas d'indice de perte de valeur.

- **Événements importants survenus au cours du premier semestre 2015**

Pour réduire la pression sur la trésorerie résultant notamment de la baisse du crédit fournisseurs, un accord de financement est intervenu au 30 juin 2015 entre l'actionnaire de référence QuaeroQ s.a., les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, la Sogepa (Région Wallonne) et Fountain. Cet accord porte sur les éléments suivants :

- l'échelonnement de l'échéance des banques de 312 KEUR de juin 2015 en 12 mensualités courant de juillet 2015 à juin 2016,
- un report de l'échéance de remboursements bancaires de 312 K€ de septembre 2015 à juin 2019,
- l'échelonnement de l'échéance de la Sogepa (Région Wallonne) 83 KEUR de juin 2015 en 12 mensualités courant de juillet 2015 à juin 2016
- le report de l'échéance de remboursement à la Sogepa de 83 K€ au 30 septembre 2015 à juin 2019
- le financement par la Sogepa de la poursuite sur 6 mois complémentaires de la mission d'un interim manager
- un prêt de QuaeroQ s.a. de 300 K€, dont 150 K€ remboursable au 30 juin 2016 et 150 K€ remboursable au 30 juin 2019

- **Évènements importants survenus après la clôture de l'exercice**

Comme indiqué précédemment, la société Dimitri Duffeleer sprl, représentée par Dimitri Duffeleer a remis sa démission de son mandat pour raison de santé. En conséquence, le Conseil d'Administration a désigné la Sogepa s.a., représentée par Isabelle Devos,

Administrateur, comme membre du Comité d’Audit, et la société OL2EF, représentée par Anne-Sophie Pijcke, Administrateur, comme membre du Comité de Nomination et Rémunérations.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu postérieurement au 30 juin 2015.

- **Frais de développement**

Aucune dépense de recherche et développement au sens de l'IAS 38 n'a été prise en charges, ni comptabilisée à l'actif du bilan.

- **Conflits d'intérêt**

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015, le Conseil a eu à connaître des résolutions mettant en cause les dispositions des articles 523, 524 et 524ter du Code des Sociétés (CS). Ces résolutions sont les suivantes.

**1. Décision du Conseil d'Administration du 19 juin 2015 – Art 524 CS**

**Prêt de 300 K€ de QuaeroQ cvba à Fountain s.a.**

*« Le Conseil a été saisi d'une proposition de QuaeroQ cvba d'effectuer un prêt de 300.000 € à Fountain s.a. dans le cadre d'un accord global avec les banques ING, BNP et CBC et la Sogepa pour réduire la pression sur la trésorerie consécutives à la réduction du crédit fournisseurs. Ce prêt est proposé à partir du 30 juin 2015 »*

- à concurrence de 150.000 € pour une période de 12 mois venant à échéance le 30 juin 2015 et remboursable en une fois à cette date
- à concurrence de 150.000 € pour une période de 4 ans venant à échéance le 30 juin 2019 et remboursable en une fois à cette date

*Ce prêt est octroyé sans garantie et porte un taux d'intérêt d'Euribor 3 mois + une identique au taux convenu avec ces banques dans le cadre de l'accord global en question. Le Conseil a décidé d'appliquer la procédure visée à l'article 524 du Code des sociétés à cette proposition de QuaeroQ cvba.*

*En conséquence, le Comité ad hoc désigné en séance du Conseil et composé de OL2EF sprl, représentée par son représentant permanent Madame Anne-Sophie Pijcke, Vander Putten SCS, représentée par son représentant permanent Monsieur Philippe Vander Putten et Have s.a., représentée par son représentant permanent Monsieur Christian van Besien, tous trois administrateurs indépendants, s'est retiré pour délibérer séparément de cette proposition et les conditions de ce prêt.*

*A la suite de cette délibération, par la voix d'Anne Sophie Pijcke, le Comité communique son Avis conformément à l'article 524 du Code des sociétés. Compte tenu du fait que le prêt proposé est à des conditions identiques aux prêts convenus en date des 20 et 23 décembre 2013, 16 janvier et 24 février 2014, le Comité ad hoc considère qu'il peut s'appuyer sur l'avis de l'expert indépendant à la base de la décision d'octroi des prêts dont question en date du 29 août 2013. Sur cette base et compte tenu du fait que, par ailleurs, le prêt est proposé à des conditions de taux identiques à celle des contrats bancaires bien que sans octroi de garantie par Fountain, le Comité ad hoc considère que le projet de prêt par QuaeroQ cbva à Fountain s.a. dont copie en annexe*

*au présent procès-verbal, est dans l'intérêt social de la société et n'est pas de nature à occasionner pour la Société des dommages manifestement abusifs, à la lumière de la politique menées par la Société.*

*Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le projet de prêt temporaire de QuaeroQ cvba à Fountain s.a..»*

Le Conseil n'a pas eu à connaître d'autre résolution mettant en cause les dispositions des articles 523 et 524 et 524 ter du Code des Sociétés.

- **Capital Social**

Au 30 juin 2015, le nombre total de titres représentant le capital social de la société Fountain s.a. était de 4.150.900 actions et reste inchangé par rapport au 31 décembre 2014. A cette même date, les capitaux propres consolidés s'élevaient à 5.146 K€, en régression de 409 K€ par rapport au montant de 5.555 K€ au 31 décembre 2014 (provenant principalement de la perte de la période, et d'une revalorisation d'instrument financier SWAP d'intérêts).

- **Perspectives 2015**

Le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion considèrent que l'ensemble des mesures déjà implémentées en 2014 et 2015 devraient permettre à Fountain de retrouver progressivement une dynamique de consolidation de sa clientèle et de son chiffre d'affaires, de revenir à un équilibre financier et de respecter ses engagements vis-à-vis de ses bailleurs de fonds.

- **Exposition du Groupe aux risques et politique de gestion des risques**

- a. **Evaluation des risques**

Le Groupe a défini une méthode d'identification et d'évaluation des risques et de détermination des mesures permettant de réduire ces risques et d'évaluation des risques résiduels. Cette analyse fait l'objet d'une revue périodique et d'ajustements des mesures de réductions des risques. Cette analyse de risque a été examinée par le Comité d'Audit en date du 16 janvier 2015.

- b. **Risques sur le chiffre d'affaires**

Le Groupe Fountain étant intégré verticalement, le chiffre d'affaires du groupe a une influence directe sur le chiffre d'affaires de la société Fountain s.a..

**Obsolescence du concept de cartouche**

Le concept de la cartouche (produit lyophilisé) date de plus de 40 ans et nécessite une révision. Malgré de nombreuses tentatives, Fountain n'a pas encore été en mesure de redynamiser ce produit qui représente aujourd'hui près de 36 % de son business.

Ce produit est en baisse constante et est le vecteur principal de l'attrition des petits clients, raison principale de la baisse du chiffre d'affaires que l'entreprise connaît depuis de nombreuses années dans cette gamme (-9% au 30/06/2015 ; - 12% en 2014, -24 % en 2013 et -14 % en 2012).

Par ailleurs, de nombreux clients « cartouches » sont eux-mêmes propriétaires de leur machine. Ils ne sont dans ce cas que très rarement liés par contrat à Fountain. Ceci facilite l'abandon du système et explique l'érosion constante constatée sur ce type de solution.

#### Absence partielle de contrats clients

Dans la mesure du possible, les nouveaux clients s'engagent sous contrat pour une durée de 2 à 5 ans avec une durée moyenne de 42 mois. Il n'est cependant pas toujours possible d'obtenir un tel engagement des clients sur une période définie. Dans certains cas, les solutions proposées sont installées sans engagement contractuel de durée. Au global, dans l'ensemble des gammes Fountain, à savoir « cartouches » et autres, environ 45 % des clients ne sont pas liés contractuellement. Dans ce type de situation, la pérennité du client est évidemment plus précaire. Mais ce même type de situation permet également d'entrer en relation avec des clients non liés à leur fournisseur.

La dispersion du chiffre d'affaires sur un nombre très important de clients permet de limiter l'impact de ces pertes de clients qui sont par ailleurs compensées, à ce jour encore insuffisamment, par le gain de nouveaux clients.

#### Attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante

La combinaison des deux facteurs décrits ci-dessus constitue un risque réel de non réalisation du développement du chiffre d'affaires tel que prévu. Le budget 2015 prévoit, outre le développement du chiffre d'affaires par la redynamisation des équipes commerciales existantes, la réduction de l'attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante. Cette attrition a été historiquement importante même si les évolutions récentes montrent une nette amélioration (-1,7% au premier semestre 2015, -3,1% au second semestre 2014, -7% au premier semestre 2014 et -9,4 % en 2013). Elle résulte essentiellement de la perte de chiffre d'affaires sur des clients à faible, voire très faible chiffre d'affaires annuel (moins de 300 EUR ou moins de 150 EUR par an). La base de la clientèle comprend en effet une part importante de clients à chiffre d'affaires annuel limité qu'il importe de fidéliser. A défaut, le chiffre d'affaires réalisé avec de nouveaux clients ne peut compenser l'attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante.

La réalisation de l'objectif d'augmentation du chiffre d'affaires est une condition essentielle pour atteindre la rentabilité opérationnelle attendue, notamment en termes d'Ebitda, et respecter les engagements pris à l'égard des banques dans le cadre des financements obtenus (cf. point c. ci-après). A défaut, ces financements pourraient être remis en cause par les bailleurs de fonds. A fin juin 2015, le chiffre de la facturation présente un retard de quelque 3,9% par rapport au budget et un retard de 1,9% vis-à-vis de l'année dernière à périmètre constant. Le retard par rapport au budget résulte d'un décalage dans la redynamisation en cours des équipes commerciales sur les nouvelles formules commerciales proposées. Le niveau d'attrition des clients de moins de 600 Euros de chiffre d'affaires annuel reste important, provoquant une baisse de l'activité des produits en cartouches.

### c. Risque de trésorerie

La Société recourt à des financements externes auprès d'institutions financières telles que des banques.

Par rapport à sa structure bilantaire et de compte de résultats, le niveau d'endettement financier net du Groupe Fountain s'élève à 40% du total bilan au 30 juin 2015 contre 42 % à fin 2014 et à 6,4 fois le Rebitda (cf. définition ci-après) au 30 juin 2015 contre 8,4 fois le Rebitda à fin 2014. Le ratio de l'endettement net sur Rebitda s'est amélioré par rapport à la période précédente principalement à la suite de la forte augmentation du Rebitda au premier semestre 2015 et compte tenu des remboursements périodiques sur la dette existante.

Dans le cadre des contrats de financements bancaires, le Groupe Fountain s'est contractuellement engagé à respecter certains ratios et autres limites qui sont détaillées en note 23 aux comptes consolidés. De manière synthétique, ces covenants sont les suivants :

Année	2014		2015		2016		2017		2018	
	30	31	30	31	30	31	30	31	30	
	juin	déc	juin	déc	juin	déc	juin	déc	juin	31 déc

Ratio Dettes financières nettes sur Ebitda avec 15 % de marge inclus	8,8	3,9	12,3	4,2	5,2	1,8	1,9	0,5	0,3	(0,3)
--	-----	-----	------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-------

Ratio EBIT (Résultat d'exploitation) sur coûts de la dette avec 15 % de marge inclus	(3,9)	(2,2)	(3,9)	(1,8)	2,1	4,5	10,3	13,2	19,3	20,8
--	-------	-------	-------	-------	-----	-----	------	------	------	------

En cas de non-respect des covenants par le Groupe Fountain, les crédits des banques ING Belgique, BNP Paribas Fortis et CBC Banque pourraient être dénoncés ou devraient être renégociés dans la mesure des possibilités. Des mesures de restructuration complémentaires devraient à tout le moins être prises pour ramener le groupe dans des paramètres financiers acceptables pour ses bailleurs de fonds.

En juin 2013, le groupe a signé des accords d'affacturage ou « factoring » de ses créances commerciales en vue de dégager des financements. Les financements obtenus via ces

accords sont présentés au bilan au titre de dettes courantes portant intérêt, i.e. dettes financières. Le taux de dilution des paiements des clients est, pour certaines entités, supérieur au maximum de 5 % autorisé par les contrats de factoring. Dans ces circonstances, le factor pourrait mettre fin aux contrats concernés. À ce titre, il apparaît que d'autres sociétés de factoring pourraient prendre le relais de ces financements.

#### **d. Risque relatifs aux litiges**

Le groupe est confronté à plusieurs litiges de différentes natures.

Dans les 3 affaires relatives au détournement de fonds pour un montant total de 1.130 K€ survenus dans une filiale de 2005 à 2008, le groupe est demandeur et a obtenu des dédommagements à ce jour pour un montant total de 688 K€. Dans le futur, il ne pourrait éventuellement qu'obtenir des dédommagements complémentaires.

En matière fiscale, au 31 décembre 2014 2 litiges restaient dans les comptes du groupe :

- une demande de récupération de TVA de 97 K€ qui a fait l'objet d'un jugement et d'un paiement en faveur du groupe au cours du premier semestre 2015
- la dette de 224 K€ de rectification TV,A qui, bien qu'une procédure d'appel a été introduite en 2015, a fait l'objet d'un plan de paiement sur 12 mois d'avril 2015 à mars 2016 et dont le solde au 30 juin 2015 s'élève à 168,6 K.

Quelques litiges sociaux et licenciements sont actuellement en cours. Des provisions ont été constituées pour 229,5 K€ au 30 juin 2015 (121,0 K€ au 31/12/2014) au cas par cas sur base de l'issue attendue de ces derniers. Ces dossiers, au nombre de 8, devraient pouvoir être clôturés dans les 24 mois suivant le 30/06/2015, sauf éventuelle procédure en appel.

Une douzaine de litiges commerciaux sont actuellement en cours mais sont peu significatifs. Des provisions à hauteur de 91 K€ au 30 juin 2015 (209 K€ au 31/12/2014) ont été constituées pour ces dossiers..

#### **e. Risque de taux d'intérêts**

Les financements sont contractés soit à taux fixe, soit à taux flottant. Le montant total des financements à taux flottant (Euribor + marge bancaire) au 30 juin 2015 s'élève à 8.784 K€ (9.059 K€ au 31/12/2014)

Pour les financements à taux flottant, Fountain couvre partiellement ce risque par des contrats IRS. À ce titre, le Groupe Fountain a couvert partiellement son risque d'intérêts au moyen d'un IRS dont le montant nominal est de 3.241.740,35 € au 30 juin 2015 (3.646.884,21 K€ au 31 décembre 2014). Ce contrat arrivera à échéance le 28 juin 2019. Au 30 juin 2015, la partie des dettes financières à taux flottant (Euribor + marge) non couverte par un contrat de couverture de taux d'intérêt s'élève 5.543 K€ (5.412 K€ au 31 décembre 2014).

Une hausse des taux d'intérêts aurait un impact significatif sur les charges financières de Fountain. A titre d'exemple, une augmentation du taux de base de 100 point de base entraînerait une augmentation des charges des dettes financières de 55,4 K€. Or, en application des conventions bancaires signées dans le cadre de la consolidation des

financements bancaires, Fountain s'est engagée à respecter un ratio Ebit sur coût de la dette financière (cf. supra). Le non-respect de cet engagement serait constitutif d'une rupture des financements bancaires. Ce risque sera réduit par la couverture à terme des taux d'intérêts sur les dettes financières.

**f. Risque de devise**

Le Groupe Fountain étant principalement actif dans des pays de la zone Euro, à l'exception pour l'essentiel de sa filiale au Danemark, l'exposition au risque de change est peu significative et aucune couverture n'est prise en ce domaine.

**g. Risque alimentaire**

Du fait de son activité de vente, de location et de mise à disposition de machines à boissons froides et chaudes à base de produits lyophilisés ou en grain, le Groupe Fountain est exposé aux risques alimentaires. À ce titre, le Groupe Fountain se fournit en produits uniquement auprès de producteurs certifiés et n'opère aucun traitement des produits à l'exception, dans certains cas, de leur reconditionnement dans le respect des normes applicables. Par ailleurs, le Groupe Fountain vend, loue ou met à disposition des distributeurs de boissons fabriqués par des fournisseurs spécialisés en application des normes requises pour les pays dans lesquels ces machines sont commercialisées. Compte tenu de son secteur d'activité, Fountain qui gère le conditionnement de certains produits, fait régulièrement l'objet de contrôles par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire). Les recommandations de l'AFSCA sont normalement assorties d'un délai de mise en place ou de régularisation. Fountain suit les recommandations de l'AFSCA et procède aux modifications et au besoin aux régularisations nécessaires. Les agréments octroyés de l'AFSCA à Fountain sont disponibles sur le site de l'AFSCA ([www.afsca.be](http://www.afsca.be)).

**h. Risque de fluctuation des prix d'achats**

L'activité de Fountain est soumise au risque de fluctuation plus ou moins importante des cours du café ou du cacao qui peuvent avoir un impact sur le prix d'achat des produits et donc sur la marge brute. La part de la matière première dans le produit lyophilisé acheté est de l'ordre de 15%, l'essentiel du coût du producteur étant le processus de lyophilisation en lui-même. L'impact net des fluctuations des prix sur les marchés du café et du cacao est donc très atténué pour Fountain. L'approvisionnement en produits et en machines fait, dans certains cas, l'objet de fixation de prix avec ses fournisseurs sur des périodes n'excédant pas l'année. Au 31 décembre 2014, aucun accord de prix à moyen ou long terme n'avait été conclu. Le groupe ne recourt pas à des instruments de couverture de prix d'achat. Enfin, les variations de prix d'achats sont en général répercutées dans le prix de vente. Ceci est confirmé par la stabilité dans le temps des marges de Fountain.

**i. Préservation des actifs en clientèles**

Le Groupe Fountain loue et met à disposition de ses clients des distributeurs de boissons qui restent ses actifs propres. Le risque de pertes et de dommages à ses machines disséminées chez des milliers de clients en France, au Danemark et au Benelux est circonscrit par un suivi régulier des contrats des machines placées en clientèle et par les visites régulières des vendeurs produits et des techniciens de maintenance chez les clients. Ce risque étant réparti sur un grand nombre de clients, son importance est limitée.

**j. Risque de non-recouvrement de créances commerciales**

Le chiffre d'affaires de la Société est réalisé pour l'essentiel en B2B par ses propres filiales et sous-filiales. Les accords de factoring ne comprennent pas de clause d'assurance-crédit. Les créances impayées sont à charge du groupe. La facturation régulière des clients porte sur la location éventuelle des machines et les consommations de produits. La plus grande partie des clients du groupe est constituée de petites et moyennes entreprises, le montant moyen des factures émises est donc très limité de même que l'encours par client. Le suivi régulier des retards de paiement et l'arrêt rapide des livraisons en cas de retard de paiement permet de circonscrire rapidement les montants à risques. En conséquence, la Société ne couvre pas ses créances contre le risque de défaillance financière de ses clients B2B. Une partie du chiffre d'affaires (environ 7,5% au 30 juin 2015) est réalisée avec environ 15 distributeurs indépendants français, 5 néerlandais, 1 belge et quelques autres distributeurs européens et non européens. Un suivi régulier des créances sur ces distributeurs et une relation de longue date avec ces derniers permettent de réduire les risques de non recouvrement. Le taux historique de pertes sur créances commerciales est inférieur à 1 % sur un passé récent.

**k. Risque informatique**

La concentration de toutes les filiales sur un seul et même système informatique centralisé rend le Groupe Fountain plus dépendant du bon fonctionnement et de la sécurité de ce système et de la disponibilité des données qui y sont enregistrées. En conséquence, les systèmes de sauvegarde, de dédoublement et de redémarrage du système en cas de désastre grave ont été redéfinis et renforcés. Ainsi, le système mis en place assure au Groupe Fountain un RTO (« recovery time objective » ou temps de récupération des données) de 48 heures et un RPO (« recovery point objective » ou période maximale de données perdues) de 24 heures.

La seule société dont les données ne sont pas gérées par le système informatique central de Fountain est Fountain Danmark A/S, dont le système est hébergé et sauvegardé chez un hébergeur indépendant.

Bien que suivi de manière attentive, ce risque est considéré comme ayant une probabilité faible d'occurrence.

**• Système contrôle interne et de gestion des risques des sociétés consolidées**

Le système de contrôle interne mis en place dans l'ensemble des sociétés reprises dans le processus d'établissement des comptes consolidés se caractérise par les éléments suivants :

- établissement d'un budget annuel mensualisé pour chaque région /entité constituant le Groupe,
- engagement du Groupe sous condition de doubles signatures dans les limites des pouvoirs définis par le conseil d'administration du Groupe et principalement délégués aux membre du Comité de Gestion et aux Business Unit Managers,
- système de procédures internes visant à garantir le bon fonctionnement du Groupe,
- analyses périodiques (hebdomadaires, mensuelles suivant les informations) de l'évolution des différentes entités du Groupe par le Contrôle de Gestion et le Comité de Gestion,

- rapports aux réunions périodiques du Comité d'Audit.

- **Opérations avec les parties liées**

Conformément aux recommandations du Code belge de Gouvernance d'Entreprise, la société a adopté des règles de conduite relatives aux opérations avec une personne liée qui contiennent des exigences applicables aux membres du Conseil et au Comité de Gestion, en plus des exigences en matière de conflits d'intérêts.

Comme indiqué dans le rapport de gestion au 30 juin 2015, un prêt de QuaeroQ a été mis en place le 30 juin 2015 pour un montant de 300.000 €, dont 150.000 € remboursables au 30 juin 2016 et 150.000 € remboursables au 30 juin 2019.

Par ailleurs, l'ancien CEO a bénéficié d'un plan d'options d'achats de 100.000 actions sur 3 ans dont les caractéristiques clés sont décrites ci-dessus, dont 1/3 ou 33.333 options pour lesquelles l'attribution avait été confirmée en juillet 2013 et un second tiers ou 33.333 options qui lui ont été attribuées en juillet 2014. Compte tenu de la résolution du contrat avec l'ancien CEO, ce plan d'options est interrompu.

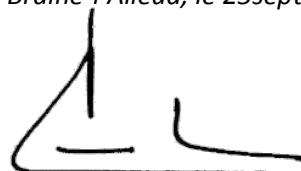
- **Corporate governance**

Le Comité d'Audit se réunit au minimum 4 fois par an.

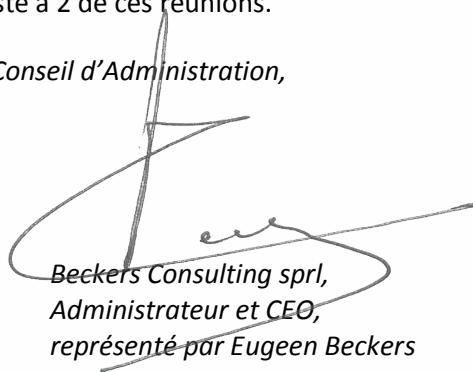
La société Dimitri Duffeleer sprl, représentée par Dimitri Duffeleer a remis sa démission de son mandat pour raison de santé avec effet au 1er septembre 2015. En conséquence, le Conseil d'Administration a désigné la Sogepa s.a., représentée par Isabelle Devos, Administrateur, comme membre du Comité d'Audit.

Au 1er semestre 2015, le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois en date des 16 janvier, 5 mars, 2 et 8 avril 2015. Une autre réunion a été tenue les 1<sup>er</sup> septembre 2015. Les commissaires aux comptes statutaires et consolidés ont assisté à 2 de ces réunions.

*Braine-l'Alleud, le 25septembre 2015, pour le Conseil d'Administration,*



Maracuya s.a.,  
Président,  
Représenté par Christian Van Besien



Eugeen Beckers  
Beckers Consulting sprl,  
Administrateur et CEO,  
représenté par Eugeen Beckers

# **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2015**

## **Etat de la situation financière (avant affectation en K EUR)**

Etat de la situation financière - Actif (avant affectation) en K€	Notes	30/06/15	31/12/14	30/06/14
<b>ACTIFS</b>				
<b>I. ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>16.535</b>	<b>18.161</b>	<b>18.822</b>
1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4.544	5.206	5.395
1.1 Immobilisations corporelles en cours de production				
1.2 Terrains et constructions		609	635	661
1.3 Installations, machines et outillage		196	94	244
1.4 Agencements et accessoires		245	258	325
1.5 Autres immobilisations corporelles dont machines en dépôt		3.493	4.219	4.164
2. Immobilisations incorporelles		3.343	4.049	3.980
2.1 Goodwills		10.053	10.944	11.767
2.2 Fonds de Commerce		5.329	5.329	5.329
2.3 Autres immobilisations incorporelles dont logiciel informatique SAP		4.392	5.151	5.826
3. Participations dans des entreprises liées				
4. Participations dans des coentreprises				
5. Participations mises en équivalence				
6. Actifs d'impôts différés		1.698	1.741	1.401
7. Autres immobilisations financières		240	270	260
7.1 Actions		4	6	7
7.2 Titres, autres que des actions				
7.3 Prêts				
7.4 Autres actifs financiers		236	264	253
8. Clients et autres débiteurs				
<b>II. ACTIFS COURANTS</b>		<b>7.501</b>	<b>7.679</b>	<b>9.493</b>
9. Actifs non-courants et groupes d'actifs à céder détenus en vue de la vente				
10. Stocks		2.126	2.297	3.046
11. Autres actifs financiers courants		0	0	0
12. Actifs de couverture (courants)				
13. Actifs d'impôt exigibles		489	489	719
14. Clients et autres débiteurs (courant)		3.621	3.591	4.283
14.1 Clients		3.466	3.485	4.089
14.2 Autres débiteurs		155	106	194
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie		1.029	1.106	1.176
16. Autres actifs courant		236	196	269
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>24.036</b>	<b>25.840</b>	<b>28.316</b>

Etat de la situation financière - Passif (avant affectation) en K€	Notes	30/06/15	31/12/14	30/06/14
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>				
<b>I. TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>				
A . Capitaux propres				
1. Capital libéré		14.849	14.849	28.289
1.1. Capital social		14.849	14.849	28.182
1.2. Primes d'émission		0	0	107
2. Capital souscrit non appelé				
3. Réserves		-9.702	-9.294	-21.065
3.1. Réserves consolidées		-9.667	-9.246	-21.022
3.2. Réserves IRS		-34	-45	-42
3.3 Ecart de conversion		0	-2	-1
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES GROUPE</b>		<b>5.146</b>	<b>5.555</b>	<b>7.224</b>
B. Intérêts non contrôlés				
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>5.146</b>	<b>5.555</b>	<b>7.224</b>
<b>II. PASSIFS</b>				
<b>A. Passifs non courants</b>				
4. Passifs non courants portant intérêts	4, 7, 11	7.027	8.211	8.032
5. Passifs non courants ne portant pas intérêts		5.976	6.664	7.142
6. Provisions non courantes		320	652	512
7. Obligations non courantes résultant des avantages postérieurs à l'emploi		357	357	236
8. Instruments de couverture non-courant		52	69	63
9. Passifs d'impôts différés		285	409	13
10. Fournisseurs et autres crébiteurs non-courants		35	58	63
11. Autres passifs non-courants		2	2	2
<b>B. Passifs courants</b>		<b>11.862</b>	<b>12.074</b>	<b>13.060</b>
12. Passifs inclus dans des groupes à céder détenus en vue de la vente				
13. Passifs courants portant intérêts		4.725	5.297	5.084
14. Passifs courants ne portant pas intérêts				
15. Produits différés courants				
16. Provisions courantes				
17. Obligations courantes résultant des avantages				
18. Instruments de couverture courants				
19. Passifs d'impôts exigibles		973	845	914
20. Fournisseurs et autres crébiteurs courants		5.627	5.442	6.596
21. Autres passifs courants		537	490	465
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>24.036</b>	<b>25.840</b>	<b>28.316</b>

Des précisions sur la situation financière sont reprises en notes 4, 7, 8, 11 aux états financiers consolidés.

## Etat du résultat global (en K Eur)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en KEUR)	Notes	30/06/15	30/06/14
<b>1. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>15.855</b>	<b>16.135</b>
1.1. Ventes de biens	9	15.855	16.131
1.2. Produits provenant des redevances			4
<b>2. AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS</b>		<b>235</b>	<b>381</b>
2.1. Intérêts			
2.2. Autres produits opérationnels		235	381
<b>3. CHARGES OPERATIONNELLES</b>		<b>-16.357</b>	<b>-29.185</b>
3.1. Matières premières et consommations utilisées	9	-5.016	-4.746
3.2. Variation de stocks de produits finis et de travaux en cours		0	0
3.3. Frais de personnel	9	-5.761	-6.162
3.4. Dotations aux amortissements		-1.622	-1.728
3.5. Pertes de valeur	8, 9	354	-11.886
dont perte de valeur sur stocks		286	-94
dont perte de valeur sur clients		69	-293
dont perte de valeur sur immobilisations	8	0	-11.500
3.6. Autres charges opérationnelles	9	-4.313	-4.663
dont dotation/reprise de provision		332	403
<b>4. RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>-266</b>	<b>-12.669</b>
<b>5. PROFIT (PERTE) SUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE</b>			
<b>6. PROFIT (PERTE) SUITE A LA DECOMPTABLISATION D'ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE</b>			
<b>7. PROFIT (PERTE) SUR CESSIONS D'ACTIFS NON-COURANTS NON DETENUS EN VUE DE LA VENTES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>8. CHARGES FINANCIERES</b>		<b>-159</b>	<b>-273</b>
Dont coûts des financements	7	-159	-273
<b>9. PROFIT (PERTE) SUR INVESTISSEMENTS (INSTRUMENTS FINANCIERS SAUF COUVERTURE)</b>			
<b>10. QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET DES PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE</b>			
<b>11. AUTRES PRODUITS NON OPERATIONNELS</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>12. AUTRES CHARGES NON OPERATIONNELLES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>13. RESULTAT AVANT IMPOTS</b>		<b>-425</b>	<b>-12.941</b>
<b>14. CHARGES (PRODUITS) D'IMPOTS SUR LE RESULTAT</b>		<b>4</b>	<b>-725</b>
<b>15. RESULTAT APRES IMPOTS PROVENANT DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>		<b>-421</b>	<b>-13.667</b>
<b>16. RESULTAT APRES IMPOTS DES ACTIVITES ABANDONNEES</b>			
<b>17. RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-421</b>	<b>-13.667</b>
17.1. Attribuable aux intérêts non contrôlés			
17.2. Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère		-421	-13.667

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en KEUR)	Notes	30/06/15	30/06/14
<b>18. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL</b>		<b>11</b>	<b>-11</b>
Autres éléments non reclassés en résultat ultérieurement			
18.1. Ecart de conversion		2	0
18.2. IRS		11	-11
<b>I. RESULTAT PAR ACTION en €</b>			
Nombre d'actions		<b>4.150.900</b>	<b>4.150.900</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		<b>4.150.900</b>	<b>1.867.905</b>
<b>1. Résultat de base pondéré par action</b>			
1.1. Résultat de base pondéré par action provenant des activités poursuivies		-0,10	-7,32
1.2. Résultat de base pondéré par action provenant des activités abandonnées		0,00	0,00
Nombre d'actions diluées		<b>4.150.900</b>	<b>1.867.905</b>
<b>1. Résultat dilué par action</b>			
1.1. Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies		-0,10	-7,32
1.2. Résultat dilué par action provenant des activités abandonnées		0,00	0,00

Des précisions sur l'état du résultat global sont reprises en notes 7, 8, 9 aux états financiers consolidés.

## Tableau de flux de trésorerie consolidé (en K Eur)

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (KEUR)	Notes	30/06/15	30/06/14
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>			
Résultat de l'exercice		-421	-13.667
- dont impôts sur le résultat de la période		4	-725
- dont charges d'intérêts		-159	-273
- dont produits d'intérêts			
- dont dividendes reçus			
Résultat des intérêts non contrôlés			
Résultat des mises en équivalence			
Dotations aux amortissements		1.622	1.728
Dotation (reprise) aux réductions de valeur	8	0	11.500
Dotation (reprise) des provisions		-332	-403
Profit (perte) sur cessions d'actif (-)		24	9
Profits (pertes) de change (-)		4	6
Production immobilisée			
Variation des éléments différés		-87	564
<b>Marge d'autofinancement</b>		<b>810</b>	<b>-263</b>
Variation des créances		-30	916
Variation des stocks		172	-138
Variation des comptes de régularisation actif		-40	-88
Variation des dettes commerciales		-248	-912
Variation des dettes fiscales et sociales		383	-766
Variation des autres dettes		153	-147
Variation des comptes de régularisation passif		47	33
Variation des dettes découlant de l'affectation		0	-1
<b>Variation du besoin en fonds de roulement (augmentation -)</b>		<b>438</b>	<b>-1.102</b>
<b>Trésorerie d'exploitation</b>		<b>1.248</b>	<b>-1.365</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS</b>			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (-)		-10	-69
Acquisitions d'immobilisations corporelles (-)		-239	-1.447
Acquisitions d'immobilisations financières (-)		0	0
- dont acquisition de sociétés		0	0
Nouvelles cautions (-)		0	-3
Cessions d'immobilisations incorporelles (+)		63	
Cessions d'immobilisations corporelles (+)		92	38
Cessions d'immobilisations financières (+)		2	
Remboursement cautions (+)		29	0
<b>Trésorerie d'investissement</b>		<b>-62</b>	<b>-1.481</b>

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (KEUR)	Notes	30/06/15	30/06/14
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Augmentation (diminution) de capital			4.626
Variation nette des emprunts (augmentation +)	7	-1.262	-1.343
Nouveaux emprunts		813	8.107
Remboursements d'emprunts		-1.918	-7.533
Variation des dettes établissements de crédit		-156	-1.917
Dividendes versés (-)	10		
Trésorerie de financement		-1.262	3.283
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-76</b>	<b>437</b>
<b>RECONCILIATION DES COMPTES DE DISPONIBLE</b>			
<b>Solde d'ouverture</b>		<b>1.106</b>	<b>740</b>
Variation de trésorerie		-76	437
Variations de périmètre (favorable +)			
<b>Solde de clôture (*)</b>		<b>1.029</b>	<b>1.176</b>
(*) composé de			
- Autres actifs financiers courants		0	0
- Trésorerie et équivalents de trésorerie		1.029	1.176

Des précisions sur l'état des flux de trésorerie sont reprises en notes 7, 8, 10 aux états financiers consolidés.

## Etat des variations des capitaux propres (en K Eur)

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (K€)	Notes	Capital social	Primes d'émission	Autres réserves	Parts des actionnaires Fountain	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Solde de clôture au 31/12/2013</b>		<b>23.556</b>	<b>107</b>	<b>-7.386</b>	<b>16.277</b>		<b>16.277</b>
Augmentation de capital		4.626			4.626		4.626
Dividendes	10				0		0
Résultat du 1er semestre				-13.667	-13.667		-13.667
Profit non comptabilisé en compte de résultats (conversion devises étrangères)				0	0		0
Autres augmentations (diminutions)	7			-11	-11		-11
<b>Solde de clôture au 30/06/2014</b>		<b>28.182</b>	<b>107</b>	<b>-21.065</b>	<b>7.224</b>	<b>0</b>	<b>7.224</b>
<b>Solde de clôture au 30/06/2014</b>		<b>28.182</b>	<b>107</b>	<b>-21.065</b>	<b>7.224</b>	<b>0</b>	<b>7.224</b>
Augmentation de capital							
Dimunution de capital		-13.333	-107	13.440	0		0
Résultat du 2ème semestre				-1.664	-1.664		-1.664
Profit non comptabilisé en compte de résultats (conversion devises étrangères)							
Autres augmentations (diminutions)				-5	-5		-5
<b>Solde de clôture au 31/12/2014</b>		<b>14.849</b>	<b>0</b>	<b>-9.294</b>	<b>5.555</b>	<b>0</b>	<b>5.555</b>
<b>Solde de clôture au 31/12/2014</b>		<b>14.849</b>	<b>0</b>	<b>-9.294</b>	<b>5.555</b>		<b>5.555</b>
Augmentation de capital							
Dividendes	10						0
Résultat du 1er semestre				-421	-421		-421
Profit non comptabilisé en compte de résultats (conversion devises étrangères)				2	2		2
Autres augmentations (diminutions)	7			11	11		11
<b>Solde de clôture au 30/06/2015</b>		<b>14.849</b>	<b>0</b>	<b>-9.702</b>	<b>5.146</b>	<b>0</b>	<b>5.146</b>

Des précisions sur l'état des variations de capitaux propres sont reprises en notes 3.1, 7, 10 aux états financiers consolidés.

# Notes aux comptes consolidés

## 1. Déclaration

La société Maracuya, représentée par Monsieur Christian Van Besien, Président, la société Beckers Consulting sparl, Administrateur et CEO, représentée par Mr. Eugeen Beckers, et Mr. Eric Dienst, C.F.O., attestent, conformément à l'article 12 de l'AR du 14 novembre 2007, à leur connaissance, que les états financiers consolidés, établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » (IFRS), respectent les modes de comptabilisation et les critères d'évaluation prévus par les normes IAS / IFRS et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Fountain S.A. et des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.

Ils attestent également le fait que, à leur connaissance, le rapport de gestion contient un exposé fidèle des informations exigées par les obligations légales des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé dont notamment celles relatives à l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

## 2. Principes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes de FOUNTAIN S.A. (Fountain Industries Europe S.A. ou FIESA) ainsi que ceux de toutes les entreprises qu'elle contrôle directement ou indirectement après élimination des transactions réciproques. Les comptes consolidés sont préparés en accord avec les règles des IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee). Lorsque des éléments d'actif, de passif ou de résultats des états financiers des entreprises comprises dans la consolidation ne sont pas évalués selon les normes internationales, ils font l'objet, pour les besoins de la consolidation, du retraitement nécessaire. En ce qui concerne les sociétés associées, ces retraitements ne sont effectués que pour autant que l'information soit disponible.

## 3. Périmètre de consolidation

- 3.1. Toutes les sociétés dont le Groupe détient le contrôle, ce qui est le cas lorsqu'il détient plus de 50% du capital ou la majorité dans les organes de décisions, sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Les sociétés dont le Groupe possède une participation significative sans pour autant bénéficier d'un contrôle total, sont intégrées selon la méthode de mise en équivalence.
- 3.2. Les sociétés dans lesquelles le Groupe possède une participation peu significative ou dont la contribution au Groupe est non matérielle, ne sont pas consolidées sont les suivantes.

- Fountain Consumer Appliances Ltd, basée à Madras en Inde dont la participation du Groupe est de 17,98% pour laquelle le Groupe ne dispose d'aucune information financière ;
- Fountain Sud SARL, basée dans le Sud de la France, sans activité et en liquidation, dont le Groupe possède 100% des actions.
- Fountain Coffee Systems Finland OY, société basée à Helsinki en Finlande, sans activité depuis fin 2004, dont le Groupe possède 100% des actions

3.3. Aucun changement de périmètre n'est intervenu ni durant l'année 2014 ni durant le premier semestre 2015

#### **4. Règles d'évaluation**

Les règles d'évaluation appliquées au 30 juin 2015 sont identiques à celles adoptées fin décembre 2014 et tiennent compte de l'évolution des IFRS en 2015.

Les dettes fournisseurs échues à plus de 60 jours ont été reclassées en dette financière à court terme. Les dettes fiscales et sociales échues sont également reclassées en dette financière court terme. L'application de ce retraitement sur les états de la situation financière et des flux de trésorerie représente une augmentation des dettes financières de 975 k€ en juin 2015 et de 534 k€ en juin 2014.

En janvier 2015, un accord de collaboration a été convenu entre la filiale de distribution Fountain France s.a.s. et la société française de financement Locam s.a.s., filiale du groupe bancaire Crédit Agricole, par lequel Fountain vend à Locam les distributeurs de boissons donnés par cette dernière en location simple aux clients de Fountain. La société Locam devient ainsi pleinement propriétaire de la machine de distribution et elle assume seule le risque de défaillance du client sans recours possible auprès de Fountain France s.a.s.. En conséquence, ces opérations sont traitées comme de simples ventes de machines. Le revenu et le coût de la vente sont reconnus à la date de facturation consécutive à l'installation de la machine chez le client final.

Le Groupe teste annuellement si les actifs des différentes unités génératrices de trésorerie qui le composent doivent être dépréciés. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette de l'immobilisation est supérieure à sa valeur économique, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge d'impairment sur la période. Pour l'établissement d'états financiers consolidés intermédiaires, ces tests sont également effectués en cas d'indice de perte de valeur.

#### **5. Information sectorielle**

En application de l'IFRS 8 et conformément à la décision du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit du 4 juin 2009, le Groupe considère n'être actif que dans un seul segment opérationnel à savoir le marché des boissons en entreprises et que dans un seul secteur géographique.

Le Groupe Fountain réalise plus de 95% de son chiffre d'affaires sur le marché européen, il n'y a donc qu'un seul segment géographique. Lorsque l'activité hors Europe dépassera les 10%, un segment secondaire supplémentaire sera créé. L'intégralité du chiffre d'affaires provenant des ventes de produits et de services est issue des clients externes.

Par les décisions des Comité d'Audit du 14 mars 2012 et Conseil d'Administration du 15 mars 2012, le Groupe considère en outre n'être actif que dans un seul segment opérationnel, les services de « distribution automatique », qu'il offre depuis son rachat des sociétés Française des Eaux et FG2 au 1er juin 2011, étant considérés comme un élargissement des services déjà offerts par le Groupe.

## 6. Caractère saisonnier

L'activité du Groupe Fountain se répartit aux alentours de 55 % sur le premier semestre et de 45 % sur le second semestre.

## 7. Instruments financiers

La Société recourt à des financements externes auprès d'institutions financières telles que des banques.

Dans le cadre des nouveaux contrats de financements bancaires, le Groupe Fountain s'est contractuellement engagé à respecter certains ratios et autres limites qui sont détaillées en note 23 aux comptes consolidés au 31 décembre 2014. De manière synthétique, ces covenants sont les suivants :

Année	2014		2015		2016		2017		2018	
	30 juin	31 déc								

Ratio Dettes financières nettes sur Ebitda avec 15 % de marge inclus	8,8	3,9	12,3	4,2	5,2	1,8	1,9	0,5	0,3	(0,3)
--	-----	-----	------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-------

Ratio EBIT (Résultat d'exploitation) sur coûts de la dette avec 15 % de marge inclus	(3,9)	(2,2)	(3,9)	(1,8)	2,1	4,5	10,3	13,2	19,3	20,8
--	-------	-------	-------	-------	-----	-----	------	------	------	------

Au 30 juin 2015, ces covenants sont respectés.

## 8. Impairments

Le Groupe teste annuellement si les actifs des différentes unités génératrices de trésorerie qui le composent doivent être dépréciés. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette de l'immobilisation est supérieure à sa valeur économique, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge d'impairment sur la période. Pour l'établissement d'états financiers consolidés intermédiaires, ces tests sont également effectués en cas d'indice de perte de valeur.

Au 30 juin 2015, l'évolution du chiffre d'affaires constatée par rapport au budget 2015 a motivé l'application de ces tests. Ceux-ci ont été réalisés suivant la même méthodologie que celle appliquée au 31 décembre 2014.

- Cash-flow futurs 5 ans
  - Les free cash-flow futurs sont issus du budget 2015 approuvé par le Conseil d'Administration fin décembre 2014 et extrapolés sur base des hypothèses ci-après
- Chiffre d'affaires
  - N+1 : budget 2015 adapté en fonction des chiffres réels au 30 juin 2015
    - Belgique : diminution de 4,5 %
    - France : diminution de 5,2 %
    - Danemark : diminution de 1 %
  - N+2 à N+5 : + 1 %
- Coûts opérationnels : diminution de 2 % des coûts en 2015 reflétant la situation réelle à fin juin 2015. Stable sur les 4 années suivantes.
- BFR
  - Pour l'année n+1, une réduction raisonnable du besoin en fonds de roulement suite aux actions en cours de réduction de stock et des créances. Le besoin en fond de roulement des années n+2 à n+5 résulte de l'application dans les projections du pourcentage de BFR par rapport au chiffre d'affaires (5 %)
- Investissements
  - Les investissements représentent essentiellement l'achat de machines. Le changement du business model (machines financées soit par vendor lease, soit par vente directe) entraîne une réduction significative des investissements.
  - Les investissements informatiques sont concentrés sur la société-mère (Fountain s.a.) et sont pris en compte sur les UGTs via les free cash-flow licences alloués sur les UGTs
- WACC
  - Hypothèses identiques à décembre 2014
    - Coût de la dette (Euribor + marge) ajusté en fonction des nouvelles conditions négociées avec ING+BNP+CBC+QuaeroQ
    - Beta fixé à 1,5 compte tenu de la situation financière
    - Autres données : taux sans risque, ... reçues de Degroof et maintenu sur la période
    - Taux d'actualisation = WACC bruté à 34% avec un facteur de pondération calé par prudence à 1
- Valeur de sortie
  - 12 mois de CA pour la DA et 6 mois de CA pour le table top + VNC parc machines actualisé
  - % DA identique sur les 5 années (9 %)

Les résultats de ces tests se présentent comme ci-après.

	Benelux	France	Danemark	TOTAL
<b>Valeurs nettes à tester</b>				
Trademarks	5.714	0	0	5.714
Fonds de commerce	180.052	4.212.259	0	4.392.311
Goodwill	4.876.971	8.209.995	-100	13.086.866
Impairment comptabilisés	-6.029.121	-9.943.054	0	-15.972.175
Part du goodwill net de FIE sur FNH	4.251.766	3.967.567	0	8.219.334
Système SAP	93.011	227.877	0	320.887
Machines	740.436	2.650.723	-47.915	3.343.244
Machines en leasing	0	119.428	0	119.428
<b>Valeur à tester - Total</b>	<b>4.118.829</b>	<b>9.444.795</b>	<b>-48.015</b>	<b>13.515.609</b>
<b>Valorisation</b>				
Discounted Free Cash Flows	2.080.043	5.077.056	318.472	7.475.571
Multiple de chiffre d'affaires en mois (autres)	6	6	6	6
Multiple de chiffre d'affaires en mois (DA)	12	12	12	12
Valeur terminale	3.097.495	7.239.091	460.621	10.797.207
<b>Valorisation - Total</b>	<b>5.177.538</b>	<b>12.316.147</b>	<b>779.093</b>	<b>18.272.778</b>

Les résultats de ces tests démontrent qu'il existe une marge suffisante avant la nécessité de comptabiliser des impairs sur actifs. En conséquence, aucune réduction de valeur n'est comptabilisée au 30 juin 2015.

## 9. Éléments non récurrents

Les résultats non récurrents sont détaillés ci-dessous par référence aux différentes rubriques de l'état du résultat global (en K€)

	juin-15			juin-14		
	Total	Non récurrent	Récurrent	Total	Non récurrent	Récurrent
<b>1. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>15.854,85</b>	<b>-40,76</b>	<b>15.895,61</b>	<b>16.134,93</b>	<b>0,00</b>	<b>16.134,93</b>
1.1. Ventes de biens et produits des machines mises à disposition	15.854,85	-40,76	15.895,61	16.130,98		16.130,98
1.2. Produits provenant des redevances	0,00		0,00	3,95		3,95
<b>2. AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS</b>	<b>235,49</b>		<b>235,49</b>	<b>381,30</b>		<b>381,30</b>
2.1. Intérêts				381,30		381,30
2.2. Autres produits opérationnels	235,49		235,49			
<b>3. CHARGES OPERATIONNELLES</b>	<b>-16.356,62</b>	<b>-178,04</b>	<b>-16.178,59</b>	<b>-29.184,87</b>	<b>-11.427,45</b>	<b>-17.757,43</b>
3.1. Matières premières et consommations utilisées	-5.015,94	-394,85	-4.621,09	-4.746,35	153,64	-4.899,99
3.2. Variation de stocks de produits finis et de travaux en cours				-6.161,61	-75,82	-6.085,80
3.3. Frais de personnel	-5.760,73	-121,58	-5.639,15	-1.727,91		-1.727,91
3.4. Dotations aux amortissements	-1.621,70		-1.621,70	-11.886,21	-11.500,11	-386,10
3.5. Pertes de valeur	354,46	289,35	65,11	-93,69		-93,69
<i>dont pertes de valeur sur stocks</i>	285,56	289,35	-3,79	-292,40		-292,40
<i>dont pertes de valeur sur clients</i>	68,90		68,90	-11.500,00	-11.500,00	0,00
<i>dont perte de valeur sur immobilisations</i>	0,00		0,00	-4.662,79	-5,16	-4.657,63
3.6. Autres charges opérationnelles	-4.312,72	49,04	-4.361,76	397,50	368,28	29,22
3.6.1. <i>dont dotations/reprises de provision</i>	331,67	273,61	58,05			
<b>4. RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>-266,28</b>	<b>-218,79</b>	<b>-47,49</b>	<b>-12.668,65</b>	<b>-11.427,45</b>	<b>-1.241,20</b>

En 2015, ces éléments sont composés comme suit :

- - 40,76 k€ différence temporelle résultant de livraisons 2014
- - 394,85 k€ nettoyage stock (mise au rebut)
- + 289,35 k€ reprise provision stock suite au nettoyage stock
- - 121,58 k€ frais de restructuration (licenciements)
- - 224,56 k€ litige fiscal suivant jugement en 1ere instance
- + 224,57 k€ utilisation provision litige fiscal
- + 49,04 k€ mise à jour provision sociale
- - 218,79 k€ Total

## 10. Dividendes payés

En 2015, le Groupe Fountain n'a pas octroyé de dividende au titre de l'exercice 2014.

## 11. Événements importants survenus au cours du premier semestre 2015

Dans les premiers six mois de 2015, l'entreprise s'est refocalisée sur son cœur de métier. Elle continue à améliorer son efficacité tout en veillant à l'évolution des coûts de gestion. En même temps, certains développements et projets ont démarré afin de retrouver une croissance profitable du chiffre d'affaires dans les années à venir.

La dette nette consolidée, étant les dettes financières augmentées des dettes commerciales sociales et fiscales échues et diminuées de la trésorerie active, s'élève à 9.671 K€ au 30 juin 2015 contre 10.855 K€ au 31 décembre 2014 et 11.050 K€ au 30 juin 2014.

Le besoin en fonds de roulement a évolué de manière contrastée.

- Du fait de la saisonnalité les créances commerciales sont stables par rapport au 31 décembre 2014 même si, à l'intérieur de celles-ci, les créances commerciales échues sont en nette réduction du fait du travail de recouvrement des factures impayées
- Les stocks ont encore été réduits par centralisation et optimisation des niveaux de stocks dans tous les magasins
- A contrario, les dettes commerciales ont continué à diminuer suite notamment à la réduction du crédit fournisseurs et ce malgré les évolutions positives de la rentabilité au second semestre 2014 et premier semestre 2015. Cette réduction du crédit fournisseurs a généré une consommation de trésorerie et une pression accrue sur cette dernière.

Pour réduire la pression sur la trésorerie résultant notamment de la baisse du crédit fournisseurs, un accord de financement est intervenu entre l'actionnaire de référence QuaeroQ s.a., les banques ING, BNP Paribas Fortis et CBC, la Sogepa (Région Wallonne) et Fountain. Cet accord porte sur les éléments suivants :

- l'échelonnement de l'échéance des banques de 312 KEUR de juin 2015 en 12 mensualités courant de juillet 2015 à juin 2016,
- un report de l'échéance de remboursements bancaires de 312 K€ de septembre 2015 à juin 2019,

- l'échelonnement de l'échéance de la Sogepa (Région Wallonne) 83 KEUR de juin 2015 en 12 mensualités courant de juillet 2015 à juin 2016
- le report de l'échéance de remboursement à la Sogepa de 83 K€ au 30 septembre 2015 à juin 2019
- le financement par la Sogepa de la poursuite sur 6 mois complémentaires de la mission d'un interim manager
- un prêt de QuaeroQ s.a. de 300 K€, dont 150 K€ remboursable au 30 juin 2016 et 150 K€ remboursable au 30 juin 2019

## **12. Événements significatifs postérieurs au 30 juin 2015.**

La société Dimitri Duffeleer sprl, représentée par Dimitri Duffeleer, a remis sa démission de son mandat pour raison de santé.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu postérieurement au 30 juin 2015.

## **13. Transactions avec partie liée.**

Conformément aux recommandations du Code belge de Gouvernance d'Entreprise, la société a adopté des règles de conduite relatives aux opérations avec une personne liée qui contiennent des exigences applicables aux membres du Conseil et au Comité de Gestion, en plus des exigences en matière de conflits d'intérêts.

Un prêt de QuaeroQ s.sa. de 300 k€ a été consenti à Fountain (150 k€ remboursable au 30 juin 2016 et 150 k remboursable au 30 juin 2019)

## **14. Perspectives 2015**

Le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion considèrent que l'ensemble des mesures déjà implémentées en 2014 et 2015 devraient permettre à Fountain de retrouver progressivement une dynamique de consolidation de sa clientèle et de son chiffre d'affaires, de revenir à un équilibre financier et de respecter ses engagements vis-à-vis de ses bailleurs de fonds.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FOUNTAIN SA  
SUR L'EXAMEN DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
INTERMEDIAIRES RESUMÉS POUR LA PERIODE DE 6 MOIS ARRETEE  
AU 30 JUIN 2015.**

**1. Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité de l'état consolidé de la situation financière de Fountain SA arrêtée au 30 juin 2015 ainsi que du compte de résultats consolidé, de l'état consolidé du résultat global, des variations des capitaux propres et du tableau résumé des flux de trésorerie consolidé pour la période de 6 mois close à cette date, ainsi que des notes explicatives («les états financiers consolidés intermédiaires résumés»). Le conseil d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément à l'IAS 34 «Information financière intermédiaire» telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers consolidés intermédiaires résumés sur la base de notre examen limité.

**2. Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 «Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité». Un examen limité d'information financière intermédiaire consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en oeuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

**3. Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-joints pour la période de 6 mois se terminant au 30 juin 2015 n'ont pas été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à l'IAS 34 «Information financière intermédiaire» telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

---

**BDO Réviseurs d'Entreprises,**  
représentée par  
**Félix FANK,**  
Réviseur d'Entreprises.

